

Description

L'entrepreneur ou l'entrepreneuse de pompes funèbres apportent soutien et conseil aux proches d'une personne décédée. Ils règlent les formalités administratives et religieuses liées à ce moment particulier, préparent le défunt et fixent, avec la famille, le déroulement des obsèques.

Leurs principales activités consistent à :

Organiser les obsèques

- organiser un entretien avec la famille en deuil aussitôt la mort annoncée et l'informer sur les dispositions à prendre;
- écouter la famille, lui proposer les différents services ou cérémonies possibles: la crémation ou l'inhumation du corps, le cercueil ou l'urne funéraire;
- tenir compte de la situation financière, respecter les décisions des familles;
- planifier et organiser la cérémonie funèbre;
- entreprendre les démarches administratives officielles: rapatrier le corps au besoin, requérir l'acte de décès auprès du médecin, aviser la commune de domicile et demander le permis d'inhumation ou d'incinération à l'état civil, prévenir l'administration du cimetière où se dérouleront les obsèques;
- mettre en forme le texte de l'avis mortuaire qui paraîtra dans les journaux;
- rédiger, si la famille le souhaite, les lettres de faire-part et contacter un imprimeur;
- transmettre les textes à l'imprimerie avec, éventuellement, la liste des destinataires;

S'occuper du défunt et gérer le service funèbre

- lever le corps sur le lieu du décès (domicile, hôpital, voie publique en cas de mort accidentelle);
- s'occuper de la toilette, de l'habillement et de la mise en bière du défunt ou de la défunte, lui prodiguer les soins nécessaires (coiffure, rasage, maquillage);
- aménager l'intérieur du cercueil et le décorer selon les souhaits de la famille;
- présenter le corps dans une chambre mortuaire ou, plus rarement, au domicile de la famille;
- conduire le corbillard et transporter le cercueil; parfois réserver des porteurs;
- s'assurer du bon déroulement du service funèbre (mise en place du cercueil, des fleurs et des couronnes, communications au nom de la famille, transmission des messages reçus, hommages, etc.);
- contacter le préposé à l'incinération, transporter le défunt et, par la suite, restituer les cendres à la famille dans une urne funéraire;
- s'occuper, si nécessaire, des formalités pour le transport du cercueil ou des cendres à l'étranger;

Gérer l'entreprise funéraire

- facturer les prestations ou transmettre le dossier au service comptabilité de l'entreprise;
- renseigner sur la prévoyance funéraire, en partenariat avec des agences spécialisées;
- gérer les stocks de cercueils, de couronnes et de fournitures funéraires;
- entretenir et nettoyer le matériel et les locaux de l'entreprise;
- laver les véhicules, les maintenir en état.

Environnement de travail

L'entrepreneur ou l'entrepreneuse de pompes funèbres sont atteignables 24 heures sur 24. Leurs horaires sont donc irréguliers. Les journées se composent de travail au bureau ou à l'atelier, et de temps de présence dans un lieu de culte, de cérémonie ou auprès des familles endeuillées. Les entrepreneurs de pompes funèbres sont en contact permanent avec les gardiens de cimetière et les préposés à l'incinération.

Formation

La formation d'entrepreneur ou d'entrepreneuse de pompes funèbres est modulaire et s'acquiert en emploi.

Lieu

- Lausanne.

Durée

- 6 jours sur 2 ans.

Conditions d'admission à l'examen

- CFC ou titre jugé équivalent et 3 ans d'activité à plein temps dans une entreprise de pompes funèbres ou
- CFC ou titre jugé équivalent et 5 ans d'activité à plein temps dans une entreprise assurant des services funéraires;
- être titulaire du titre d'entrepreneur de pompes funèbres avec certificat ASSF ou être titulaire d'attestations d'équivalence.

Titre obtenu

- brevet fédéral d'entrepreneur ou d'entrepreneuse de pompes funèbres.

Contenu (branches d'examen)

- gestion des demandes, conseil et accompagnement, soigner et conserver les défunts, transfert et transport, adieu et inhumation, entrepôt et infrastructure, comptabilité, prévoyance, droit et gestion d'entreprise.

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Capacité à s'adapter à un horaire irrégulier ou de nuit
- Équilibre affectif et psychique
- Calme et sang-froid
- Capacité à supporter les mauvaises odeurs
- Courtoisie et tact
- Présentation soignée
- Tolérance et respect d'autrui

Perspectives professionnelles

La plupart des entrepreneurs et entrepreneuses de pompes funèbres travaillent dans des entreprises familiales qui n'engagent pas ou peu de personnel. En Suisse, environ un millier de personnes sont actives dans ce domaine. Le principal débouché réside donc dans les services funéraires communaux des grandes villes. Dans certains cantons, la pratique de la profession est soumise à autorisation.

Il n'existe pas non plus de véritables perspectives professionnelles, si ce n'est de diriger sa propre entreprise de manière indépendante ou d'assumer une fonction de cadre dans un service funéraire officiel.

Perfectionnement

Les entrepreneurs de pompes funèbres peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- cours organisés par l'Association suisse des services funéraires (ASSF): techniques de mise en bière, décoration de cercueils, de chapelles et autres lieux de culte, gestion, relations humaines, législation, etc.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement.

Professions voisines

- Ambulancier ES/Ambulancière ES
- Infirmier HES/Infirmière HES

Adresses

Association suisse des services funéraires ASSF
Geschäftstelle
3000 Berne
Tél.: 031 333 0233
<http://www.bestatter.ch>